



Spécial RÉFORME DES LP

Sept 2024 n° 1

À l'attention

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Vous trouverez ci-dessous les formations collectives d'initiative locale (FCIL) en lien avec la réforme des lycées professionnels. La mise en œuvre de tout ou partie de cette offre de formation relève de l'initiative d'un établissement, d'un réseau d'établissements ou d'une ZAP.

Une demande de mise en œuvre d'une FCIL peut être impulsée à tout moment de l'année. Elle doit être formulée 5 semaines à l'avance par le biais du [formulaire en ligne](#).

Il convient de renseigner ce formulaire en précisant les informations administratives nécessaires à l'organisation du stage et le numéro du module de formation souhaité. L'offre de modules relevant de la thématique de la voie professionnelle est décrite ci-dessous.

L'OFFRE DE FORMATION COLLECTIVE D'INITIATIVE LOCALE (FCIL)

CONSOLIDER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX (67068)

Le module d'une demi-journée a pour objectif d'accompagner les équipes disciplinaires de lettres, d'une part, et de mathématiques, d'autre part, à la mise en œuvre des enseignements aux savoirs fondamentaux en groupe à effectif réduit.

Le module se déroule en trois temps :

- deux temps communs, le premier en ouverture pour évoquer les conditions de la mise en place des groupes à effectif réduit, pour circonscrire le dispositif, en expliquer l'intérêt et le second à la fin pour présenter un outil de gestion de classes réduites ;
- le temps disciplinaire, entre les temps communs, revient sur les résultats des tests de positionnement qui permettent de repérer la nature des difficultés des élèves et de proposer des activités de remédiation.

Les ressources pédagogiques présentées pourront être mobilisées dans les cours avec les groupes à effectif réduit : séances parallèles aux séances ordinaires inscrites dans la même séquence.

L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (67069)

Cette formation s'adresse à un collectif (D.D.F.P.T., responsable du Bureau des Entreprises, professeurs d'enseignement général, professeurs d'enseignement professionnel). Elle a pour objectif d'accompagner les équipes dans chacun des trois temps des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (avant-pendant-après) et de définir les enjeux pédagogiques d'apprentissage des élèves pendant celles-ci. Elle proposera, sur la base d'une analyse réflexive individuelle puis collective, de produire ses propres ressources et sa méthodologie pour faire de chacun de ces temps, un temps pédagogique profitable à chaque élève.

La formation s'appuie sur un parcours M@gistère ponctué de 2 temps en distanciel, de travail en établissement et d'un présentiel de 3 heures. Le tout pour une durée globale d'environ 15 heures.

Un temps fort est prévu en fin de parcours pour partager voire mutualiser les travaux entre les établissements de la ZAP.



METTRE EN PLACE UNE ANNÉE DE TERMINALE SUR MESURE (67070)

Le corps d'inspection se mobilise pour proposer aux enseignants un module de formation qui leur permettra de mettre en œuvre la mesure 4 de la réforme du lycée professionnel.

Ce module de formation a pour objectif de définir l'organisation pédagogique en lien avec la mesure 4 « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève ». Il visera à préciser l'objet, les attendus et l'organisation du parcours différencié :

- le parcours de préparation à l'insertion professionnelle
- le parcours à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le module présentera des outils, des ressources et des actions pédagogiques pour l'orientation et pour l'insertion professionnelle de l'élève conçus par l'équipe de formateurs et des partenaires extérieurs comme :

- les autres services de l'État (France travail et ses services d'accompagnement pour un accompagnement à la recherche d'emploi, à la valorisation des compétences et à la compréhension des attentes des employeurs) ;
- ONISEP dans le cadre du Programme Avenir(s) ;
- France Travail, (expérimentation AvenirPro),
- Le CLEE (Comité Local École Entreprise).

La coordination par le bureau des entreprises de la relation entre l'école et ces partenaires extérieurs constituera un objet de réflexion et de travail.

Le module abordera également à travers trois nouveaux dispositifs prévus par la mesure 5 (Tous droits ouverts, Ambition emploi et Parcours de consolidation) la prévention des risques de décrochage pendant et après le lycée.

La formation sera assurée par deux formateurs en présence d'un inspecteur de l'Éducation Nationale et de partenaires extérieurs sur un volume global de 6 heures en présentiel.

Pour inscrire vos équipes, il est nécessaire de faire une demande de FCIL en vous rapprochant [de la conseillère ou du conseiller académique de votre ZAP](#) qui reste à votre écoute pour vous accompagner dans la conception et l'organisation de votre projet local de formation ou en cliquant [ici](#).

Retrouvez l'offre de formation sur le [portail académique de l'EAFQ](#)